



# MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45  
Remise le 11 Novembre 1948  
A la Commune de Verneuil-en-Halatte

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2010

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mil dix, le vingt neuf mars, à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 23 mars 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Christian MASSAUX, Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

**Etaient présents** : Mr MASSAUX- Mr LAHAYE – Mme PAPI – Mr MONDOLONI – Mme LAULAGNET - Mr GOSSELIN – Mr VAN GEERSDAELE- Mr BUFFET- Mme MENEGON – Mr BOULANGER – Mme PARENT – Mr MARCEL – Mr SAROUILLE – Mme THERESINE – Mr KELLNER – Mme ZAREMBA - Mr PINEAU – Mme SEBAN - Mme CAUCHY – Mme CARELLA – Mr LORTHIOIS –Mme MORIAU

**Etaient excusés** : - Mme LENAIN (pouvoir à Mme LAULAGNET)  
Mme AYACHE (pouvoir à M. VAN GEERSDAELE)  
Mme COCU (pouvoir à Mme PAPI)  
M. MONNOYEUR (pouvoir à M. MASSAUX)

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Madame Emmanuelle ZAREMBA.

-oOo-oOo-oOo-

Le procès-verbal du 22 février 2010 (DOB) , n'appelant pas de commentaire, est adopté à l'unanimité .

**-oOo-oOo-oOo-**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

1-/l' attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Amis du Vieux Verneuil

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part de l'intégration au prochain Conseil Municipal de M. Christian LAMOUR, en remplacement de Mme Marie-Noëlle BRILLON, démissionnaire.

## **1 – AFFAIRES FINANCIÈRES**

En préambule au vote des budgets, Monsieur LAHAYE rappelle que les budgets sont votés au chapitre et non pas à l'article .

Puis Monsieur LAHAYE reprend, en les commentant, les chiffres de chaque budget élaboré par la Commission des Finances et présenté au Conseil Municipal :

### **1a Examen du projet de budget primitif Régie de Transport Scolaire (M4) Année 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières , présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant la Régie de Transport Scolaire .

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux remis* :

Le budget

S'équilibre en recettes et en dépenses

- en ce qui concerne le fonctionnement à **163 908,52€**

S'équilibre en recettes et en dépenses

- en ce qui concerne l'investissement à **95 567,20 €**

Après consultation :

#### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

**- D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif « Régie de Transport Scolaire » pour l'année 2010.**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

## **1b Examen du projet de budget primitif Service Eau Potable (M49) Année 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant l'EAU POTABLE (M49).

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux remis* :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en ce qui concerne le fonctionnement à : **195 034,49 €**
- en ce qui concerne l'investissement à : **392 605,58 €**

*M. LAHAYE rappelle que les recettes de fonctionnement sont en baisse constante alors que les charges augmentent, notamment la redevance perçue par l'Agence de l'Eau. La réduction des recettes amène à ne prendre en charge cette année que la moitié d'un poste salarié prélevé sur le budget communal .*

*En ce qui concerne les investissements, les 50.000€ prévus en emprunt ne sont imputés que pour équilibrer le budget . Il y a très peu de chances que cet emprunt soit mobilisé en 2010 .*

*Le maillage du réseau avec celui de la CAC a bien été budgété mais sa réalisation se heurte pour l'instant à la proposition de la CAC consistant à demander annuellement la somme de 15 000€ à la commune de Verneuil, en tant que « droit » à utiliser le service, même si l'eau potable de la CAC n'est pas utilisée. Il sera nécessaire de rediscuter avec les Membres de la CAC de cette disposition .*

Après consultation :

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif «Eau Potable» pour l'année 2010**

### **Approuvé à la majorité**

Par 20 votes « pour »  
6 abstentions : M. PINEAU, Mme SEBAN, Mme CAUCHY, Mme CARELLA, M. LORTHIOIS, Mme MORIAU

**-oOo-oOo-oOo-**

## **1C Examen du projet de budget primitif Service Assainissement E.U. (M49) Année 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif concernant le Service ASSAINISSEMENT E.U (M49).

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux remis* :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses

- en ce qui concerne le fonctionnement à **516 175,65 €**
- en ce qui concerne l'investissement à **715 484,83 €**

M. LAHAYE précise que compte tenu des excédents dégagés sur ce budget il n'y aura pas prévue en 2010 d'augmentation de la taxe de raccordement ni de la surtaxe d'assainissement .

Les excédents budgétaires n'étant pas transférable d'un budget à l'autre, M. LORTHIOIS préconise une baisse de 5%, proportionnelle à la hausse du coût de l'eau potable, de la surtaxe d'assainissement .

M. LAHAYE ne le souhaite pas cette année mais étudiera la question pour la préparation du budget 2011.

-----

Après discussion :

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'approuver et d'adopter le projet de budget primitif  
«Assainissement» pour l'année 2010.**

**Approuvé à la majorité**

Par - 20 votes « pour »  
- 6 votes « contre » : M. PINEAU, Mme SEBAN, Mme CAUCHY, Mme CARELLA, M. LORTHIOIS, Mme MORIAU

**-oOo-oOo-oOo-**

**1D Adoption des tarifs communaux Année 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet d'ensemble des Tarifs Communaux :

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux ci-après* :

**T A R I F S   2 0 1 0 -   B U D G E T   C O M M U N A L   ( M 1 4 )**

DATE EFFET	DENOMINATION	VALEUR 2009	VALEUR 2010
15.04	Attribution pour achat de fournitures scolaires	39,00 €	39,00 €

<b>15.04</b>	Carte informatisée Bibliothèque	<b>2,30 €</b>	<b>2,30 €</b>
<b>15.04</b>	Inscription bibliothèque - Extérieurs adultes	<b>8,40 €</b>	<b>8,40 €</b>
	- Ext. Enfants – 16 ans	<b>4,30 €</b>	<b>4,30 €</b>
<b>15.04</b>	Pénalité par semaine de retard et par livre	<b>0,30 €</b>	<b>0,30 €</b>
<b>01.09</b>	Tickets de cantine	<b>3,40 €</b>	<b>3,40 €</b>
<b>19.04</b>	Pénalité repas sans réservation		<b>1,00 €</b>
<b>01.09</b>	Adultes	<b>4,30 €</b>	<b>4,30 €</b>
<b>15.04</b>	<b>Concessions :</b> - Perpétuelles - Cinquantenaires - Trentenaires	<b>660 €</b> <b>330 €</b> <b>179,00 €</b>	<b>660 €</b> <b>330 €</b> <b>179,00 €</b>
<b>15.04</b>	<b>Espace Cinéraire :</b> 15 ANS 30 ANS - Enfouissement des cendres	<b>400€-2/550€-3/700€-4</b> <b>700€-2/850€-3/1000€-4</b> <b>100,00 €</b>	<b>400€-2/550€-3/700€-4</b> <b>700€-2/850€-3/1000€-4</b> <b>100,00 €</b>
<b>15.04</b>	Droits de place (le ml)	<b>1,40 €</b>	<b>1,45 €</b> (+ 3,7 %)
<b>15.04</b>	Forfait camion-vente	<b>110 €</b>	<b>114 €</b> (+ 3,7%)
<b>15.04</b>	Camion vitrine (6m)	<b>13,60 €</b>	<b>13,80 €</b> (+ 1,50 %)
<b>15.04</b>	Jardins Familiaux	<b>8,50 €</b>	<b>8,50 €</b>
<b>15.04</b>	Stère de Bois	<b>36 €</b>	<b>36 €</b>
<b>15.04</b>	FETE PATRONALE : cascade	<b>70,00 €</b>	<b>70,00 €</b>
<b>Correction</b>	FETE PATRONALE : manège adultes et ado	<b>180,00 €</b>	<b>180,00 €</b>
	MARCHE DE NOEL : m. linéaire pour les profes.	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>

A Mme CAUCHY, souhaitant davantage d'explications sur les concessions de l'espace cinéraire, M. VAN GEERSDAELE répond que les tarifs (2,3 ou 4) varient selon le nombre d'urnes déposées dans 1 case . Ces tarifs ont été élaborés après avoir mené une enquête sur les tarifications appliquées dans des communes de l'Oise de taille équivalente et disposant d'un espace cinéraire .

Au-delà de 15 ou 30 ans ans, les concessions pourront-elles être renouvelées, et à quel tarif ?

M. VAN GEERSDAELE indique qu'elles pourront être renouvelées aux mêmes tarifs au besoin réactualisés.

Mme CAUCHY estime ces tarifs élevés par rapport aux concessions du cimetière . M. VAN GEERSDAELE rappelle que les frais de mobilier de l'espace cinéraire sont pris en charge par la commune, contrairement au mobilier funéraire du cimetière traditionnel pris en charge par les familles .

Mme CAUCHY signale que la notion de concession perpétuelle n'existe plus .

*M. VAN GEERSDAELE convient que dans les faits, la « perpétuelle » a été ramenée à 99 ans maximum .*

*A une suggestion de Mme CAUCHY de ramener la durée maximale de la concession à 50 ans, M. VAN GEERSDAELE considère qu'a priori rien n'interdirait cette disposition .*

*Concernant les tarifs de la restauration scolaire, M. le Maire précise qu'a été introduit cette année le principe d'une pénalité d'1 € pour les parents n'ayant pas réservé dans les temps le repas cantine . Cette pénalité sera effective le plus rapidement possible ( dès le 19 avril, jour de la rentrée d'après vacances de Pâques).*

*Les nouveaux tarifs de restauration scolaire s'appliqueront désormais à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année ou jour de la rentrée scolaire .*

Après consultation :

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver et d'adopter ce projet de tarifs communaux pour l'année 2010.**

**Approuvé à la majorité**

Par 20 votes « pour »  
6 votes « contre » : M. PINEAU, Mme SEBAN, Mme CAUCHY, Mme CARELLA, M. LORTHIOIS, Mme MORIAU

**-oOo-oOo-oOo-**

**1D Bis : Adoption des tarifs de salles communales Année 2010**

**Monsieur Gilbert GOSSELIN**, Adjoint au Maire chargé des Bâtiments communaux, présente à l'assemblée le projet d'ensemble des Tarifs des salles communales .

Il a été décidé en commission de pratiquer des tarifs à la demi-journée, répondant ainsi à une demande de nombreux utilisateurs .

Il a également été opéré une hausse des tarifs des salles Salomon de Brosse en raison des travaux d'aménagement de la cuisine .

*Mme ZAREMBA souligne le fait que les tarifs proposés entre les salles Salomon de Brosse et ceux de la salle des Fêtes semblent manquer de cohérence .*

*M.GOSSELIN répond qu'il est rare qu'à Salomon de Brosse les salles 1, 2 et 3 (les tarifs pour les 3 salles réunies y sont plus élevés que ceux de la salle des Fêtes) soient louées en même temps .*

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux joints* .

Après consultation :

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver et d'adopter ce projet de tarifs des salles communales pour l'année 2010.**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

## **1E : Modification du règlement intérieur des salles communales**

**Monsieur Gilbert GOSSELIN**, Adjoint au Maire chargé des bâtiments, présente à l'assemblée les articles susceptibles d'être modifiés, suite au changement de tarification proposée .

Ces modifications ne représentent que des ajustements permettant de mettre en adéquation le règlement avec les nouvelles grilles de tarifs .

Il invite l'assemblée à consulter *les modifications jointes* .

### **MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES SALLES**

Ajouter sur le titre « REGLEMENT D'UTILISATION.. » (**Salle des fêtes et son parking réservé,..**)

#### **ARTICLE 1**

Ajouter après chaque « salles des fêtes » **et son parking réservé**

#### **ARTICLE 1 BIS**

**Le parking salle des fêtes est exclusivement réservé au locataire de la salle et aux mêmes horaires que la durée de location. La commune de VERNEUIL EN HALATTE se réserve le droit de partager ou d'utiliser seule le parking si une manifestation communale extérieure avait lieu pendant la même période de location.**

#### **ARTICLE 9 :**

Le prix demandé concerne :

**Une durée de 4 heures (de 8 à 12 heures le matin ou de 14 à 18 heures l'après- midi) pour la location d'une ½ journée.**

**L'utilisateur devra donc débarrasser la salle, de tout le matériel lui appartenant ainsi que ranger le matériel prêté sur les chariots prévus à cet effet, avant 12 heures ou 18 heures ou une durée de 21 heures (de 9 heures du matin au lendemain 7 heures)**

**L'utilisateur devra donc débarrasser la salle, de tout le matériel lui appartenant ainsi que ranger le matériel prêté sur les chariots prévus à cet effet, avant le lendemain 7 heures.**

**Si pour une raison quelconque venant de l'organisateur, la salle n'est pas restituée en temps et en heure, une journée de location supplémentaire sera facturée, week-end ou semaine.**

#### **ARTICLE 10**

**La commune décline toute responsabilité contre les accidents ou vols : pouvant survenir dans la salle ou pendant l'utilisation de la salle, de ses aménagements, du parking réservé de la salle des fêtes, aussi bien à l'égard des tiers que des utilisateurs ou de leur personnel.**

#### **ARTICLE 11**

L'accès des issues de secours et portes fenêtres devra rester libre (pas de tables ou rangées de tables à moins de 3mètres de ces issues ou portes fenêtres)

La responsabilité civile de la VILLE de VERNEUIL EN HALATTE sera dégagée du fait des accidents qui pourraient se produire en raison de l'utilisation des salles, de ses aménagements, **du parking réservé à la salle des fêtes** aussi bien à l'égard des tiers qu'à l'égard des utilisateurs.

Pour ce faire.....

### **ARTICLE 13**

**La cuisine de la salle Salomon de Brosse est affectée prioritairement à la grande salle (1) sans supplément de prix.**

**Les salles moyenne (2) et petite (3), individuellement ou groupées, peuvent bénéficier de la cuisine moyennant un supplément de prix indiqué dans les tarifs sous réserve que la grande salle (1) ne soit pas louée.**

### **ARTICLE 15**

Ajouter après les clés sont remises :

**LOCATION PAR 1/2 JOURNEE :**

**Le matin ou l'après-midi à l'heure du début de la location.**

**LOCATION PAR JOURNEE**

Le matin....

Ajouter après « les clés seront rendues :

**LOCATION PAR 1/2 JOURNEE :**

**Le matin ou l'après-midi à l'heure de fin de location.**

**LOCATION PAR JOURNEE**

Le matin....

Après consultation :

***Il est proposé au Conseil Municipal :***

- D'approuver et d'adopter l'ensemble des modifications du règlement intérieur des salles communales**

**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-**

<b>1F : Adoption des taux communaux</b>
---

**Monsieur Robert LAHAYE, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet d'adoption des taux Communaux d'Imposition, en appliquant une augmentation de 1% sur les 3 taux suivants :**

Après consultation :

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver et d'adopter les Taux Communaux d'Imposition pour l'année 2010, soit :**
  - **Taxe d'habitation : 11,89 %**
  - **Taxe sur le foncier bâti : 16,30 %**
  - **Taxe sur le foncier non bâti : 61,46 %**

**Approuvé à la majorité**

Par 20 votes « pour »  
6 votes « contre » : M. PINEAU, Mme SEBAN, Mme CAUCHY, Mme CARELLA, M. LORTHIOIS, Mme MORIAU

-oOo-oOo-oOo-

**1G Inscription des acquisitions 2009 au Budget 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le tableau des acquisitions au titre de l'année 2009 :

**ACQUISITIONS 2009**

**I - BIENS AMORTISSABLES à 100% : ANNÉE N+1**

Logiciel informatique "Cimetière"	<b>767,83 €</b>	MAIRIE
Meuble de rangement /feuilles	<b>449,00 €</b>	ECOLE PRIMAIRE CALMETTE
Meubles aménagement	<b>503,98 €</b>	MAIRIE
PC ACER	<b>597,75 €</b>	ECOLE MATER/LA FONTAINE
Appareil photo numerique	<b>431,95 €</b>	ECOLE MATER/LA FONTAINE
Ordinateur HP	<b>631,49 €</b>	BUREAU DES ADJOINTS
Mobilier HI-FI	<b>219,00 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
Imprimante scanner CANON MP550	<b>99,50 €</b>	SERVICE INFORMATIQUE

Tables pliantes	<b>382,72 €</b>	SALLE DES FETES
Armoire pour bureau ETAT-CIVIL	<b>361,43 €</b>	MAIRIE
Mobilier de bureau étage	<b>899,27 €</b>	MAIRIE
Fauteuils de bureau secrétariat	<b>221,14 €</b>	MAIRIE
Fauteuils de bureau secrétariat	<b>71,76 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
Equipements dortoirs	<b>438,00 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
Tableau triptyque	<b>438,37 €</b>	ECOLE PRIMAIRE FERRY
Mobiliers pour enfants	<b>930,59 €</b>	BIBLIOTHEQUE
Etagères et meubles/tapis	<b>315,00 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
Mobilier pour enfants	<b>485,00 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
Bacs à fleurs CHAMBORD	<b>99,00 €</b>	CANTINE PIERRE DE VILAINES
Epandeur de sel	<b>337,81 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
Tronçonneuse STIHL MS 200T35	<b>500,00 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT FLORAL
Débroussailleuse STIHL FS310	<b>589,50 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT FLORAL
Isoloirs pour per/handicapées	<b>510,09 €</b>	ELECTIONS
Acquisition imprimante	<b>179,50 €</b>	MUSEE MÉMOIRE DES MURS
Tronçonneuse STIHL MS 440	<b>974,09 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT FLORAL
Meubles à étagères et tapis	<b>155,00 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
Débroussailleuse STIHL FS310	<b>589,50 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT FLORAL
<b>TOTAL AMORTISSEMENT EN 1 SEULE FOIS</b>	<b>12 178,27€</b>	

## II - BIENS AMORTISSABLES - ÉTALEMENT SUR PLUSIEURS EXERCICES

ASPIRATEUR		<b>337,55 €</b>	ECOLE DE MUSIQUE
<i>* Amortissement 10 ans :</i>	<i>33,76 €</i>		
ASPIRATEUR		<b>644,00 €</b>	ECOLE MATER/LA FONTAINE
<i>*Amortissement 10 ans</i>	<i>64,40 €</i>		
ASPIRATEUR		<b>633,28 €</b>	SALLE DES FETES
<i>*Amortissement 10 ans</i>	<i>63,33 €</i>		

ASPIRATEUR DE VOIRIE		<b>18 003,35 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	1 800,34 €		
ARMOIRE A BACS		<b>1 016,69 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	101,67 €		
AUTOLAVEUSE BR 40/10C MONO		<b>1 650,48 €</b>	STADE GERARD LEVEL
* Amortissement 10 ans :	165,05 €		
EXTINCTEURS DIVERS		<b>2 096,59 €</b>	POMPIERS /INCENDIE SECOURS
* Amortissement 10 ans :	209,66 €		
ECLAIRAGE DU SKATE PARC		<b>1 138,68 €</b>	TERRAIN MULTISPORTS
* Amortissement 10 ans :	113,87 €		
ACHATS DE 3 ASPIRATEURS		<b>337,55 €</b>	MAIRIE
* Amortissement 10 ans :	33,76 €		
ACHATS DE 3 ASPIRATEURS		<b>337,55 €</b>	ECOLE MATER/FERRY
*Amortissement 10ans :	33,76 €		
ACHATS DE 3 ASPIRATEURS		<b>337,55 €</b>	ECOLE PRIMAIRE FERRY
* Amortissement 10 ans :	33,76 €		
ACHATS DE 3 ASPIRATEURS		<b>643,44 €</b>	SALLE SALOMON DE BROSSE
* Amortissement 10 ans :	64,34 €		
ASPIRATEUR THERMIQUE 500MS		<b>7 156,86 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	715,69 €		
3 DEFIBRILLATEURS		<b>4 543,60 €</b>	POMPIERS/INCENDIE/SECOURS
* Amortissement 10 ans :	454,36 €		
FENDEUSE A BOIS		<b>2 490,67 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	249,07 €		
TRONCONNEUSE THERMIQUE		<b>1 207,96 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	120,80 €		
MOBLILIER DE BUREAU /MAIRE		<b>1 148,05 €</b>	MAIRIE
* Amortissement 10 ans :	114,81 €		
MOBILIER DE BUREAU /POLICE		<b>802,40 €</b>	POLICE MUNICIPAL
*Amortissement 10 ans :	80,24 €		
DESINSECTISEUR		<b>2 855,55 €</b>	CANTINE CALMETTE
*Amortissement 10 ans :	285,56 €		
6 LITS SURELEVES		<b>2 495,40 €</b>	ECOLE MATER/LA FONTAINE
* Amortissement 10 ans :	249,54 €		

MOBILIERS CASIERS		<b>2 938,57 €</b>	ECOLE PRIMAIRE CALMETTE
* Amortissement 10 ans :	293,86 €		
2 CANAPES 1 MEUBLE/TOILETTE		<b>744,00 €</b>	ECOLE MATER/LA FONTAINE
* Amortissement 10 ans :	74,40 €		
ILLUMINATIONS FIN D'ANNEE		<b>3 668,14 €</b>	DECO/ EXTER/NOEL
* Amortissement 10 ans :	366,81 €		
EQUIPEMENT		<b>20 630,69 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	2 063,07 €		
EQUIPEMENT		<b>2 194,06 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	219,41 €		
PANNEAUX PUBLICITAIRES		<b>1 530,88 €</b>	RECEPTIONS - CEREMONIES
* Amortissement 10 ans :	153,09 €		
TONDEUSES WOLF + LAMES		<b>1 509,03 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT/FLORAL
* Amortissement 10 ans :	150,90 €		
TONDEUSES WOLF MULCHING		<b>1 384,98 €</b>	ESPACES VERTS ET AMENT/FLORAL
* Amortissement 10 ans :	138,50 €		
VALISE PROLASER		<b>6 174,77 €</b>	POLICE MUNICIPALE
* Amortissement 10 ans :	617,48 €		
EPANDEUR ENGRAIS		<b>738,53 €</b>	ESPACES VERTS AMENT/FLORAL
* Amortissement 10 ans :	73,85 €		
PANNEAUX AFFICHAGES		<b>3 408,60 €</b>	ELECTIONS
* Amortissement 10 ans :	340,86 €		
FOURNITURES DE STANDS		<b>11 603,72 €</b>	RECEPTIONS-CEREMONIES
* Amortissement 10 ans :	1 160,37 €		
SOUFFLEURS DE FEUILLES		<b>1 170,00 €</b>	ESPACES VERTS AMENT/FLORAL
* Amortissement 10 ans :	117,00 €		
TONDEUSE AUTO/PORTE		<b>25 059,19 €</b>	ESPACES VERTS AMENT/FLORAL
* Amortissement 10 ans :	2 505,92 €		
ROUES POUR KUBOTA		<b>1 953,00 €</b>	TONDEUSE RUBI N°R28K
* Amortissement 10 ans :	195,30 €		
4 ABRIS VOYAGEURS		<b>11 218,48 €</b>	MOBILIER URBAIN
* Amortissement 10 ans :	1 121,85 €		
EQUIP/SONO SUR VEHICULE		<b>3 155,42 €</b>	ATELIERS MUNICIPAUX
* Amortissement 10 ans :	315,54 €		

SAUVEGARDE SERVEUR		<b>3 639,37 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>* Amortissement 3 ans :</i>	1 213,12 €		
ADOBE PHOTOSHOP ORDI		<b>2 053,53 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans</i>	684,51 €		
ORDI DE BUREAU/ EXTENSION		<b>1 300,05 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans</i>	433,35 €		
QUARKXPRESS PASSEPORT		<b>1 613,40 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	537,80 €		
EXTANSION RAME HP CARE		<b>1 062,05 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	354,02 €		
ORDI OFFICE PRO 2007		<b>779,79 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	259,93 €		
ONDULEUR EXTER/SERV/ EMERSON		<b>1 799,98 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3ans :</i>	599,99 €		
IMPRIMANTE HP SWITCH 2524		<b>570,07 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	190,02 €		
COMPOSANTS /LICENCES INFOR		<b>3 364,35 €</b>	SERVICES INFORMATIQUES
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	1 121,45 €		
VIDEO PROJECTEUR/ ORDINATEUR		<b>1 398,00 €</b>	ECOLE PRIMAIRE FERRY
<i>*Amortissement 3 ans :</i>	466,00 €		
ESCRIME MATERIEL		<b>2 408,75 €</b>	SERVICE COMMUNS ECOLE PRIMAIRE
<i>*Amortissement 15 ans :</i>	160,58 €		
TATAMIS ANTIDERAPANT		<b>2 196,00 €</b>	GYMNASE
<i>*Amortissement 15 ans :</i>	146,40 €		
TRACTEUR 962 AFV 60		<b>9 086,29 €</b>	PARC AUTOMOBILE
<i>*Amortissement 8 ans:</i>	1 135,79 €		
PEUGEOT PART/190 HDI 75		<b>14 053,00 €</b>	PARC AUTOMOBILE
<i>*Amortissement 8 ans :</i>	1 756,63 €		
CHARGEUSE PELLETEUSE		<b>73 554,00 €</b>	PARC AUTOMOBILE
<i>*Amortissement 8 ans :</i>	9 194,25 €		
NISSAN CABSTAR 3513 110 CV		<b>43 414,80 €</b>	PARC AUTOMOBILE
<i>*Amortissement 8 ans :</i>	5 426,85 €		
<b><i>Total Amortissement plusieurs exercices :</i></b>		<b>38 576,62 €</b>	

**Total Général I et II :****50 754,89 €****III - BIENS AMORTISSABLES ACQUISITIONS ANTERIEURES****TOTAL AMORTISSEMENT ACQUISITIONS  
ANTERIEURES (1997 à 2008) :****306 856.30€ TTC****TOTAL GÉNÉRAL AMORTISSEMENT 2009****I - BIENS AMORTISSABLES à 100 % : ANNEE N + 1 :****12 178.27€ TTC****II - BIENS AMORTISSABLES - ETALEMENT SUR PLUSIEURS EXERCICES :****38 576.62 € TTC****III – BIENS AMORTISSABLES – ACQUISITIONS ANTERIEURES :****306 856.30€ TTC****TOTAL AMORTISSEMENT INSCRIT AU BP 2010****357 611.19 € TTC****INSCRIPTION AU BP 2010 :****357 611,19€TTC**

-----  
**Approuvé à l'unanimité**

**-oOo-oOo-oOo-****1H Examen du projet de budget primitif M14 Année 2010**

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le projet de budget Primitif (M14) après le Débat d'Orientations Budgétaires du 22 février 2010 :

Il invite l'assemblée à consulter *les tableaux 1 à 4 joints*.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en ce qui concerne le fonctionnement à : **5 580 500,00 €**
- en ce qui concerne l'investissement à : **2 874 500,00 €**

*En matière de dépenses de fonctionnement, M. LORTHIOIS demande les raisons des augmentations des articles 611 (Contrats de prestations de services) et 6135 (locations mobilières) .*

*M. LAHAYE énumère le détail de ces 2 articles .*

- *L'augmentation en 611 (+10.000€/BP 2009) provient essentiellement de la prise en charge du nouveau contrat d'infogérance informatique, alors qu'en 2009 les prestations étaient payées à l'intervention (art.61558) .*
- *L'augmentation en 6135 (+10.000€/BP 2009) provient majoritairement de la prise en charge sur une année entière de la video-surveillance des ateliers municipaux ainsi que la mise en place de video-protection sur 2 lieux publics (à définir) à compter du second semestre 2010 .*

*Mme CAUCHY, établissant la distinction entre la surveillance video des bâtiments communaux légitime à ses yeux et celle des espaces publics , déplore le fait que le projet de video-protection sur les lieux publics n'ait pas été abordé en Débat d'Orientations Budgétaires . Elle souhaiterait que ce projet puisse être débattu en Conseil Municipal .*

*M. le Maire et M. MONDOLONI répondent que le projet sera préalablement présenté et discuté en commission « sécurité » avant d'être soumis en Conseil Municipal .*

*M. le Maire tient à préciser que le fait que la somme soit prévue au BP ne présume pas dans l'absolu de la concrétisation du projet cette année.*

*En matière de dépenses d'investissement, à l'opération 00104, M. LORTHIOIS souhaiterait avoir le détail des 50.000€ prévus pour les travaux de la Mairie .*

*M. GOSSELIN précise que les travaux concerneront pour l'essentiel :*

- *la remise aux normes de l'électricité de la salle de conseil, installation jugée aujourd'hui obsolète et dangereuse ;*
- *la reprise du sas d'accueil et de son volet roulant .*

*Le détail de la liste des travaux à réaliser sur les bâtiments communaux est présenté dans les tableaux qui ont servi de base de travail à la commission « bâtiments » .*

*Mettant en relation les 50.000 € prévus pour des travaux de mise aux normes de la Mairie et les projections de travaux, Mme CAUCHY demande où en est aujourd'hui le projet de rénovation-extension de la Mairie, projet évoqué en 2007.*

*M. le Maire répond que, compte tenu du coût important de ce programme et, parallèlement, des opportunités foncières auxquelles la commune a du répondre et faire face, ce projet n'est plus aujourd'hui d'actualité .*

*Mme CAUCHY juge dommage de voir reporté ce dossier alors que le projet de tennis couverts sortira bientôt de terre .*

Après consultation :

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver et d'adopter ce projet de budget primitif M14 pour l'année 2010**

**Approuvé à la majorité**

Par 20 votes « pour »  
6 votes « contre » : M. PINEAU, Mme SEBAN, Mme CAUCHY, Mme CARELLA, M. LORTHIOIS, Mme MORIAU

-oOo-oOo-oOo-

## 1I Récapitulatif des budgets primitifs Année 2010

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires financières, présente à l'assemblée le Tableau Récapitulatif des Budgets Primitifs :

BUDGETS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL des Deux Sections
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Régie de Transport Scolaire	163 909 €	163 909 €	95 567 €	95 567 €	259 476 €
M49 Eau Potable	195 034 €	195 034 €	392 606 €	392 606 €	587 640 €
M49 Assainissement	516 176 €	516 176 €	715 485 €	715 485 €	1 231 661 €
M14 Commune	5 580 500 €	5 580 500 €	2 874 500 €	2 874 500 €	8 455 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>6 455 619 €</b>	<b>6 455 619 €</b>	<b>4 078 158 €</b>	<b>4 078 158 €</b>	<b>10 533 777 €</b>

-oOo-oOo-oOo-

## 1J Versement des acomptes aux associations

**Monsieur Robert LAHAYE**, Adjoint au Maire chargé des Affaires Financières, propose d'accorder aux Associations Vernoliennes un acompte de subvention (de 60% de la

subvention 2009) pour l'année 2010. Il présente à l'Assemblée le tableau des subventions prévues comme suit :

<b>ASSOCIATIONS VERNOLIENNES</b>		
<b>ASSOCIATIONS VERNOLIENNES SUBVENTIONNÉES</b>	<b>SUBVENTIONS TOTALES VERSÉES EN</b>	<b>Acomptes à verser</b>
	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b><i>AEVH</i></b>	4 300,00 €	2 580,00 €
<b><i>AFR</i></b>	6 000,00 €	0,00 €
<b><i>ALATE</i></b>	0,00 €	0,00 €
<b><i>ANMO</i></b>	160,00 €	96,00 €
<b><i>ASPAG</i></b>	1 760,00 €	1 056,00 €
<b><i>ASS MUSICALE</i></b>	3 020,00 €	1 812,00 €
<b><i>ASV</i></b>	5 540,00 €	3 324,00 €
<b><i>AST</i></b>	680,00 €	408,00 €
<b><i>AVV</i></b>	2 610,00 €	1 566,00 €
<b><i>CHORALE</i></b>	1 630,00 €	978,00 €
<b><i>CLUB DE L'AMITIE</i></b>	1 230,00 €	738,00 €
<b><i>COMITE DE JUMELAGE</i></b>	3 310,00 €	1 986,00 €
<b><i>COMITE DES FETES</i></b>	3 160,00 €	1 896,00 €
<b><i>CYCLO</i></b>	1 670,00 €	1 002,00 €
<b><i>JARDINS FAMILIAUX</i></b>	750,00 €	450,00 €
<b><i>JUDO</i></b>	2 450,00 €	1 470,00 €
<b><i>KARATE</i></b>	1 060,00 €	636,00 €
<b><i>LEO LAGRANGE</i></b>	6 400,00 €	3 840,00 €
<b><i>OT-SI</i></b>	3 010,00 €	1 806,00 €
<b><i>PECHEURS</i></b>	1 890,00 €	1 134,00 €
<b><i>ROCK-SALSA</i></b>	360,00 €	0,00 €
<b><i>TOVH</i></b>	2 800,00 €	1 680,00 €
<b><i>TWIRLING VERNOLIEN</i></b>	750,00 €	450,00 €
<b><i>UNC</i></b>	1 360,00 €	816,00 €
<b><i>VIEUX DE France</i></b>	3 800,00 €	2 280,00 €

<i>La Boule d'Or</i>	430,00 €	258,00 €
<i>VEH SHOOTER paintball</i>	580,00€	348,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 710,00 €</b>	<b>32 610,00 €</b>

A la question de savoir si de nouvelles associations avaient été créées depuis 2009, il est répondu par l'affirmative . Le principe du versement de l'acompte tient compte de l'ancienneté de l'association, celle-ci devant avoir plus d'1 an d'existence légale .

Il était prévu sur le tableau initial le versement d'un acompte pour l'association « rock et salsa » . En l'absence d'éléments d'information sur la poursuite de leurs activités à Verneuil, M. LAHAYE propose de suspendre le versement en attendant l'obtention des renseignements souhaités .

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'adopter le tableau d'attribution des acomptes pour les subventions communales des Associations Vernoliennes, au titre de l'année 2010.**

**Approuvé à l'unanimité**

-oOo-oOo-oOo-

**1Jb Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis du Vieux Verneuil**

**Monsieur Robert LAHAYE**, *Adjoint au Maire chargé des Finances*, annonce que l'Association des Amis du Vieux Verneuil a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'organisation les 28-29 et 30 mai 2010 d'un spectacle historique retraçant en 6 tableaux un condensé de l'histoire de Verneuil : « Laissons-nous conter Verneuil » .

Sur un budget prévisionnel de 30 000€, l'Association sollicite auprès de la commune une subvention de **3.000 €** .

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3.000€ à l'association « les Amis du Vieux Verneuil ».**

**Approuvé à l'unanimité**

-oOo-oOo-oOo-

**2 – URBANISME**

## **2A Projet de cession de terrain, 30 av. du Général e Gaulle**

Lors de la séance de la Commission Municipale d'Urbanisme du 29 janvier 2010, Monsieur André CHRISTOPHE demeurant au 30 avenue du Général de Gaulle a soumis le projet suivant :

- Diviser sa propriété bâtie (section BM N° 18) afin de détacher un lot à bâtir pour ses enfants
- Réaliser également une division correspondant à l'emplacement réservé n° 21 du PLU (réalisation d'un accès à la zone 1 AUm1 depuis l'avenue du Général De Gaulle)
- Cette partie de la parcelle BM N° 18 de 168 m2 sera cédée à la Commune de VERNEUIL EN HALATTE.

Cette partie de parcelle est inscrite en emplacement réservé (n°21) sur le PLU (cf plan joint) .

### **Il a été convenu :**

#### **que Monsieur André CHRISTOPHE,**

- ▶ cède à titre gratuit la surface de 168 m<sup>2</sup> correspondant au sol d'emprise de l'emplacement réservé n° 21 sur la parcelle BM n° 18 à la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE.
- ▶ réalise et prene à sa charge le bornage réalisé par un géomètre.

### **D'autre part et en contrepartie :**

#### **Que la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE prene à sa charge :**

- ▶ la réalisation des branchements d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées pour les 2 propriétés (celle existante et celle à bâtir) au droit de la future limite
- ▶ l'incorporation dans les tranchées des fourreaux nécessaires pour l'alimentation électrique et téléphonique des 2 propriétés,
- ▶ l'implantation des arrivées d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de téléphone conjointement avec Monsieur André CHRISTOPHE,
- ▶ la réalisation de ces travaux avant l'édification de la nouvelle habitation,
- ▶ les frais de notaire pour la cession des 168 m2 revenant à la commune de Verneuil-en-Halatte.

**Monsieur CHRISTOPHE André**, par retour de courrier en date du 08 février 2010, a confirmé les termes de la cession afin de présenter le dossier au Conseil Municipal.

*Suite aux demandes de précision sur l'équilibre de la transaction, il apparaît que :*

- *Le coût des travaux de terrassement et de mise en place des réseaux est estimé à 16.000€ TTC, d'après devis ;*
- *L'estimation du coût des terrains cédés peut être évaluée entre 24 000€ (le Pont du Moulin) et 30 000€ (rue A.Briand), en se référant, à superficie égale, aux 2 transactions les plus récentes (juin 2009) réalisées sur des terrains à bâtir à proximité du site.*

### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver cette cession ,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes de cession chez Maitre Laurent NOLLOT, notaire à Pont Sainte Maxence.**

### **Approuvé à l'unanimité**

-oOo-oOo-oOo-

#### **2b Mise en place du Comité de pilotage pour le projet de requalification du centre-bourg**

Monsieur le Maire expose que, suite à la réunion exceptionnelle du Conseil Municipal du 5/10/2009, il a été décidé la mise en place d'un comité de pilotage chargé de suivre du début jusqu'à son terme l'évolution de l'étude « requalification du centre-bourg » .

*Monsieur le Maire, compte tenu des impératifs liés aux agendas des professionnels tel que l'Architecte des Bâtiments de France, informe l'assemblée que les réunions se tiendront en journée .*

*Mme CAUCHY, compte tenu de l'enjeu du projet et des particularités du dossier, touchant à différentes thématiques, préconise au contraire à la fois :*

- *un comité plus large à l'image du Conseil Municipal réuni le 5/10/2009 .*
- *des horaires de réunions permettant à tous d'y participer . Elle considère que les bureaux d'étude ou le CAUE, ayant l'habitude de travailler avec les élus, peuvent participer à des réunions au-delà de 17h00 . Quant à l'ABF, il n'est peut-être pas prévu qu'il assiste à toutes les réunions de travail du Comité de pilotage .*
- *Des dates de réunion connues largement à l'avance, de manière à ce que les élus puissent s'organiser .*

*M. le Maire répond que, pour une meilleure efficacité du travail fourni en commission, il est préférable de limiter le groupe à 15 personnes maximum, incluant un « noyau dur » de 11 élus . Le CAUE partage également cette analyse . Les choix et les présentations continueront par contre à être exposés en Conseil Municipal .*

*Les réunions seront programmées d'une séance sur l'autre .*

*M. le Maire propose de désigner des suppléants aux élus titulaires .*

*Mme CAUCHY préconise que le comité de pilotage puisse être installé pour toute la durée du projet, incluant l'étude et la phase de réalisation . Elle suggère de remplacer «... l'évolution de l'étude... » par « l'évolution du projet » . Cette proposition est validée .*

*M. le Maire suggère que les noms des délégués et suppléants puissent être communiqués ce-soir .*

*Puis, concernant le(s) Partenaire(s) référent(s), spécialiste(s) de l'histoire et du patrimoine de Verneuil-en-Halatte M. le Maire fait état d'une lettre de candidature émanant de l'Association des Amis du Vieux Verneuil.*

*M. le Maire propose d'inclure au comité de pilotage le Président des AVV, M. SARRAZIN, suppléé par M. POITOU, en raison de l'excellente connaissance du patrimoine et de l'histoire de Verneuil dont peut se prévaloir l'association .*

*Répondant à une question de Mme CAUCHY souhaitant savoir si d'autres associations avaient fait acte de candidature au comité de pilotage, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été soumis par 2 autres demandes écrites : celles des associations « Dialogue et citoyenneté » et « Vern'œil » .*

*M. le Maire souhaite que les associations présentes au comité de pilotage n'aient pas de lien direct avec les élus du groupe de l'opposition municipale . Quant à « Vern'œil », M. le Maire juge l'association « trop jeune » pour intégrer le comité de pilotage, dont les vues doivent être « constructives » .*

*Mme CAUCHY dément que l'association « Dialogue et citoyenneté » ait un lien direct avec les élus du groupe de l'opposition .*

*M. PINEAU juge important que les associations porteuses puissent être représentées au comité de pilotage et estime dommage de se priver de leur avis .*

*M. LORTHIOIS demande si le comité de pilotage sera ouvert aux représentants des commerçants .*

*A la réponse de M. le Maire constatant que les commerçants ne sont pas organisés en association, il lui est proposé d'aller les trouver afin qu'ils désignent eux-mêmes un représentant .*

*A la question de Mme CAUCHY demandant comment seront associés au projet les commerçants, acteurs de la vie économique locale, Mme PAPI s'interroge à son tour, se demandant si les élus de l'opposition avaient bien été mandatés pour aller interroger les commerçants et parler en leur nom .*

*Mme MORIAU n' imagine pas que l'on puisse travailler sur un projet d'aménagement d'un centre-bourg sans que l'on y associe les commerçants, ce sur quoi s'accordent l'ensemble des élus présents .*

*Clôturent le débat, Monsieur le Maire se dit prêt à ouvrir le comité de pilotage à un représentant des commerçants, à condition qu'ils s'organisent et le désignent en leur sein .*

Au final, le comité de pilotage sera constitué de 13 Membres (auxquels seront associés MM DUFLOT et HUYVAERT) :

- Avec le Maire, parmi les élus du Conseil Municipal, 11 Membres représentant les groupes de la majorité et de l'opposition municipale,
  - o soit 9 pour la majorité municipale :
    - M. MASSAUX
    - M. BOULANGER
    - M. BUFFET
    - M. GOSSELIN
    - M. LAHAYE
    - Mme LAULAGNET
    - Mme MENEGON
    - M. MONDOLONI
    - M. VANGEERSDAELE

Suppléants : Mmes COCU, PAPI, PARENT, M. KELLNER

- o soit 2 pour l'opposition municipale, dont les noms sont transmis en séance :
  - Mme CAUCHY
  - M. PINEAU

Suppléants : Mme SEBAN, M. LORTHIOIS

- 1 Partenaire référent, spécialiste de l'histoire et du patrimoine de Verneuil-en-Halatte : M. SARRAZIN Président de l'Association des Amis du Vieux Verneuil  
Suppléant : M. POITOU
- 1 représentant des commerçants à désigner .

## 3 – PERSONNEL COMMUNAL

### 3a Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Monsieur le Maire expose que :

- Vu l'article 35 de la Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu l'article 49 modifié de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2<sup>ème</sup> alinea, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
- Vu l'avis du CTP en date du 16 mars 2010:

Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables .

***A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :***

de fixer les taux pour les cadres d'emploi et les grades suivants :

CADRES D'EMPLOI	GRADES	TAUX
Agents de police municipale	Brigadier	100%
Agents territoriaux spécialisés Des écoles maternelles	Agent Spécialisé Ppal de 2 <sup>ème</sup> classe des Ecoles maternelles	100%

**Approuvé à l'unanimité**

-oOo-oOo-oOo-

## 4 – AFFAIRES SPORTIVES

### 4a Contrat de partenariat pour le 57<sup>ème</sup> Ronde de l'Oise

**Monsieur le Maire en remplacement de Madame Catherine AYACHE, Adjoint au Maire chargé des Sports**, excusée, rappelle que la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE, est depuis de nombreuses années, partenaire de la **RONDE DE L'OISE**.

Il informe de la possibilité d'organiser l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> étape de la 57<sup>ème</sup> Ronde de l'Oise à VERNEUIL-EN-HALATTE, **le samedi 12 juin 2010.**

**Le montant de la prestation est fixé à 6 000 Euros.**

-----

**Le Conseil Municipal doit :**

- **donner son accord pour l'organisation de l'arrivée à Verneuil-en-Halatte, de la 3<sup>ème</sup> étape de la 57<sup>ème</sup> Ronde de l'Oise, le Samedi 12 juin 2010 ;**

- **autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le règlement de la prestation.**

### **APPROUVÉ A LA MAJORITÉ**

par 19 votes POUR

6 votes CONTRE :

Mmes CARELLA, MORIAU, CAUCHY, SEBAN, MM LORTHIOIS, PINEAU

1 abstention : Mme PAPI

**-oOo-oOo-oOo-**

## **5 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats des contrôles de vitesse effectués par les services de la DDE à la Rue des Bois . La baisse générale de la vitesse y est significative depuis les contrôles réalisés .
- M. le Maire, M. VANGEERSDAELE présentent les travaux de nettoyage en cours à l'étang du Moulin d'Enhaut :
  - . La clôture existante a été nettoyée et redressée ;
  - . Les bois morts ou pourris ont été dégagés ;
 M. le Maire précise que, hormis les concours, l'étang ne sera pas ouvert à la pêche.  
 Il s'interroge sur le devenir de la cabane.  
 Un panneau avec un affichage interdisant les chiens même tenus en laisse ainsi que la baignade sera installé .
- M. le Maire informe l'assemblée que l'emplacement de terriers de renards doit être signalé en Mairie . Les renards peuvent être porteurs du virus de l'échynococcose mortel pour l'homme . M. André DESGUERRE, Président de l'Association communale de chasse, sera chargé de les éliminer .
- Mme LAULAGNET annonce les résultats du Bal de la Reine : Camille DEBATTISTA élue reine 2010 et ses 2 dauphines : Marylin CZEKAJ et Amélie PORQUET .  
 Mme LAULAGNET tient à remercier toutes les personnes qui ont aidé au succès de cette soirée.  
 Elle annonce la prochaine manifestation à venir : la brocante du 2 mai 2010 . En partenariat avec la CCPOH, des poubelles seront installées pour récupérer canettes et cartons d'emballage.  
 M. KELLNER tient à saluer ce geste « éco-citoyen ».
- M. le Maire fait part de la réception ce lundi en Mairie des 2 Architectes des Bâtiments de France, accompagnés de représentants de la DRAC et du CNRS . L'objet de leur visite consiste en l'organisation de futurs chantiers de fouilles sur le site du château, afin de renforcer les connaissances sur l'époque Renaissance à Verneuil-en-Halatte .  
 Mesdames CHATENET et BOUDON du CNRS ont étudié de près les vestiges du château . Elles ont évoqué à cette occasion l'existence d'une exposition au Trocadero sur les architectes de la Renaissance, notamment Jacques Androuet du Cerceau .
- M. le Maire évoque la décision de l'OPAC de revendre à ses locataires les logements situés aux 3 et 5 de la rue E. Audibert . Les prix de vente sont largement inférieurs au coût du marché, considérant que les locataires se sont déjà acquittés de loyers . Afin de décourager la spéculation immobilière, l'OPAC gardera un droit de regard durant les 5 premières années sur toutes les ventes qui pourraient être réalisées par les nouveaux propriétaires.

- M. SAROUILLE annonce la prochaine « chasse à l'œuf » du 3 avril 2010 .
- Concernant la dernière course vélo UFOLEP du 27 mars 2010, M. KELLNER déplore les 25 crevaisons consécutives aux punaises intentionnellement disposées sur la chaussée .

## 6 – QUESTIONS ECRITES

Monsieur le Maire reprend les termes des questions écrites déposées par Mme CAUCHY en date du 25/03/2010 :

*- **projet de vidéo surveillance** : présentation des objectifs recherchés, des installations concernées et du mode d'exploitation (projet budgété au budget 2010) avant la demande de validation à un futur conseil municipal.*

Ce point a déjà été débattu lors du vote du budget communal, en point 1H .

*- **projet de tennis couverts** : communication des comptes rendus cités par M Kellner et Mme Papi (cf compte rendu du dernier CM ) qui précisait que cette future installation était destinée à d'autres associations sportives que celle du tennis*

Monsieur le Maire reprend et fait lecture d'un compte-rendu de conseil municipal (annexe) du 18/12/2008 où la question de l'ouverture à d'autres pratiques sportives était évoquée .

*-**projet de construction rue Laviaumont** : information par le président de la commission du projet et des requêtes des riverains,*

Monsieur le Maire confirme qu'une demande de Permis de Construire a été déposée le mardi 23 mars concernant la construction d'un immeuble de 8 logements . Sur ces 8 logements, 2 devraient être classés en logements aidés . M. le Maire rappelle que les permis de construire sont instruits par les services de la DDE . Cet immeuble se situe en zone UD du PLU permettant l'habitat pavillonnaire . A priori la construction respecterait les termes du règlement de zone .

M. PINEAU confirme que la construction en R+1+combles est autorisée par le règlement de zone . Néanmoins il dit s'opposer au type de logements proposés, peu compatibles selon lui avec l'environnement bâti du secteur.

M. le Maire précise qu'à partir de l'accord du P.C. et de son affichage, un recours au Tribunal Administratif reste possible dans un délai de 2 mois.

M. le Maire tient également à démentir un certain nombre de rumeurs circulant sur le projet, notamment l'accès des véhicules par le lotissement Vert-Village .

Mme CAUCHY estime que les 8 logements pourront amener 16 véhicules supplémentaires, véhicules qui ne manqueront pas de stationner sur la chaussée, rue de Laviaumont .

M. le Maire précise que 16 places de parking sont prévues sur le terrain .

*-suites données à **l'utilisation du papier à lettre officiel de la commune** et de la signature du Maire, par une entreprise commerciale pour l'organisation d'une réunion publique concernant les nouvelles énergies (question posée au dernier conseil municipal),*

Monsieur le Maire confirme qu'il avait autorisé la société « One Solar Group » à adresser un courrier d'invitation co-signé par le gérant de société et le Maire, à l'exemple de ce qui avait réalisé sur d'autres communes de l'oise . Par contre la mention « invitation officielle » en bandeau a été rajoutée sans autorisation . Monsieur le Maire s'en est ému auprès du dirigeant présent ce-soir là . A l'occasion de la

réunion, Monsieur le Maire a pu constater que la société avait fait, comme annoncé, un travail de présentation et d'explication sur les nouvelles énergies, sans intention commerciale .

Il est précisé que les demandes de contacts téléphoniques à ce sujet sont très fréquentes en Mairie. Monsieur le Maire rappelle les consignes transmises par la gendarmerie auprès des personnes âgées de ne pas répondre aux appels téléphoniques dont l'identité est masquée .

Madame CAUCHY évoque les situations de nombreuses entreprises créées récemment autour du thème des économies d'énergie, entreprises intermédiaires n'ayant pas de réelle existence et montées avec très peu de capitaux .

M.GOSSELIN souligne le fait qu'en tant ancien créateur d'entreprise, le capital de 50.000 F (environ 7.600€) mis dans la société ne l'avait pas empêché tout au long de sa carrière d'avoir « fait honnêtement son travail ».

Monsieur PINEAU tient à mettre en garde Monsieur le Maire contre l' utilisation abusive de sa signature .

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à vingt et une heures quarante cinq minutes.

-oOo-oOo-oOo-

La parole est ensuite donnée au public.

